

RBB BUSINESS ADVISORS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

133 bis, rue de l'université

75007 - PARIS

LUCIEN ZOUARY ET ASSOCIES

COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES

10, boulevard Malesherbes

75008 - PARIS

BOURRELIER GROUP

SA au Capital de 31.106.715 euros

21, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

94 120 – FONTENAY SOUS BOIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

BOURRELIER GROUP
SA au Capital de 31.106.715 euros
21, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
94 120 – FONTENAY SOUS BOIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

À l'Assemblée Générale de la société BOURRELIER GROUP SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BOURRELIER GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne :

Dépréciation des actifs

Votre société a procédé, comme exposé dans la note 2.3.5 de l'annexe sur la dépréciation des actifs, à des tests de perte de valeur afin de s'assurer que la valeur recouvrable des écarts d'acquisition restait supérieure à la valeur comptable. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests (principales estimations et hypothèses retenus) ainsi que les tests de sensibilité appliqués aux facteurs déterminants.

Résultat sur cessions de participations consolidées

Votre société a comptabilisé, comme exposé dans la note 30 de l'annexe sur les événements postérieurs à la clôture, le complément de prix de cession des actifs cédés en date du 4 janvier 2018 ainsi que le prix définitif des créances en compte courants cédées. Nous avons examiné les modalités de calcul de ce prix de cession définitif ainsi que la documentation juridique y afférent et nous sommes assurés de la cohérence du traitement comptable.

Actifs financiers à la juste valeur

Votre société a procédé, comme exposé dans la note 2.3.7.1 concernant les actifs financiers à une analyse sur le classement des actifs financiers qu'elle dispose ainsi que sur leur valorisation à la date de la clôture, et particulièrement aux regards des actifs classés comme actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat tel que présenté dans la note 17 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la conformité du traitement comptable avec les normes et la stratégie de la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue à l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérification de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris, le 26 avril 2019

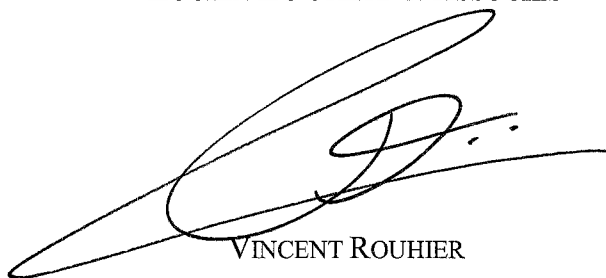
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RBB BUSINESS ADVISORS



JEAN-BAPTISTE BONNEFOUX

LUCIEN ZOUARY & ASSOCIÉS



VINCENT ROUHIER

IV. ELEMENTS FINANCIERS

1. Comptes consolidés

1.1 Etat de situation financière consolidé au 31 décembre 2018 - (en milliers d'euros)

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2018
ACTIFS NON-COURANTS			
Goodwill	8	34 511,4	34 511,4
Autres Immobilisations Incorporelles	8	1 796,3	4 391,8
Immobilisations Corporelles	9	40 679,9	59 139,1
Participations entreprises associés		1 522,9	1 639,9
Autres actifs non courants	10	1 279,6	3 468,7
Actifs d'impôt différé	21	423,4	299,1
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		80 213,5	103 449,9
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	16	62 895,6	59 631,6
Clients et comptes rattachés	15	1 401,4	2 134,4
Autres actifs courants	15	11 209,8	21 543,6
Actifs d'impôts courants		7 166,1	8 952,3
Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat	17	0,1	126 981,2
Trésorerie et équivalent de trésorerie	18	8 999,1	108 269,4
Actifs non courants destinés à être cédés*		415 316,9	-
TOTAL ACTIFS COURANTS		506 989,1	327 512,4
TOTAL ACTIF		587 202,6	430 962,3

PASSIF	Note	31/12/2017	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis		31 106,7	31 106,7
Prime liée au capital		13 412,3	13 412,3
Réserves		273 792,5	215 952,2
Résultat de l'exercice		-48 747,9	82 702,4
Intérêts minoritaires		63,3	33,1
TOTAL CAPITAUX PROPRES		269 626,9	343 206,7
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières à long terme	20	89 736,5	39 844,4
Passif d'impôt différé	21	2 860,6	2 938,7
Engagement envers le personnel	26	958,8	996,0
Provisions à long terme		1 614,7	200,0
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		95 170,6	43 979,0
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	19	13 254,8	26 277,5
Emprunts à court terme	20	24 265,6	267,0
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	20	24 205,9	5 404,5
Passif d'impôt courant		241,2	6 991,5
Autres passifs courants	19	7 240,0	4 836,0
Passifs destinés à être cédés		153 197,6	-
TOTAL PASSIFS COURANTS		222 405,1	43 776,5
TOTAL PASSIF		587 202,6	430 962,3

1.2 Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2018 (en milliers d'euros)

	Note	31/12/2017	31/12/2018
Chiffre d'affaires		221 045,5	226 263,4
Autres produits de l'activité		685,6	579,9
Achats consommés		-143 650,2	-145 575,7
Charges de personnel		-34 845,9	-34 581,5
Charges externes		-36 218,8	-37 444,3
Impôts et taxes		-2 321,5	-2 354,7
Dotations aux amortissements		-6 073,6	-7 066,0
Dotations aux provisions		-13,5	-194,1
Autres produits et charges d'exploitation		-1 896,9	114,4
Résultat opérationnel courant		-3 289,3	-258,5
Résultat sur cessions de participations consolidées		-	94 943,4
Autres produits et charges opérationnels	4	-52 534,1	5 050,5
Résultat opérationnel		-55 823,3	99 735,3
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		139,1	132,0
Coût de l'endettement financier brut	5	-1 460,8	-1 802,5
Coût de l'endettement financier net		-1 321,7	-1 670,5
Autres produits et charges financiers	5-6	-86,5	-3 827,7
Résultat financier		-1 408,2	-5 498,2
Charge d'impôt	7	10 085,4	-11 722,3
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-29,2	187,3
Résultat net		-48 725,5	82 702,2
Part du groupe		-48 747,9	82 702,4
Intérêts Minoritaires		22,3	-0,2

1.3 Autres éléments du résultat global (retraitements des éléments passés en capitaux propres) - (en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2018
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	-48 725,5	82 702,2
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture	1 923,7	2 936,5
Différences de conversion	-106,3	-
Ecart actuariels sur régimes à prestations définies	141,1	77,5
Retraitement sur actions propres	5,3	-30,5
Autres éléments du résultat global (passés en capitaux propres et nets d'impôts)	1 963,9	2 983,6
Résultat global consolidé (1)	-46 761,7	85 685,7
Dont résultat global part des minoritaires	22,3	-0,2
Dont résultat global part du groupe	-46 784,0	85 686,0
Résultat global par action (euros)	-7,5	13,8

Cet état est présenté en suivant les dispositions de la norme IAS1 révisée qui impose de présenter dans un tableau séparé les charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres et nommés « Autres éléments du résultat global ».

(1) Le total requis par IAS 1 révisée : « Résultat global consolidé » regroupe les charges et produits comptabilisés directement en résultat de la période et ceux comptabilisés directement en capitaux propres nets d'impôt.

1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2018 -

(en milliers d'euros)	Capital	Primes liées au capital et réserves	Résultats accumulés	Total capitaux propres, part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2017	31 107,0	3 657,0	287 795,0	322 560,0	41,0	322 601,0
Ecarts de conversion			-106,0	-106,0		-106,0
Résultat de la période			-48 725,5	-48 747,9	22,3	-48 725,5
Total des pertes et profits de la période			-48 831,8	-48 854,2	22,3	-48 831,8
Dividendes versés			-6 213,0	-6 213,0		-6 213,0
Augmentation de capital						
Mouvements sur actions propres		5,0		5,0		5,0
Composante fonds propres des émissions obligataires						
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies nets d'effets d'impôts		141,0		141,0		141,0
Couvertures taux IAS 39		1 924,0		1 924,0		1 924,0
Situation au 31 décembre 2017	31 107,0	5 727,0	232 750,0	269 563,0	63,0	269 626,0
Au 1^{er} janvier 2018						
Incidence de changement de méthode*			-17,6	-18,0		-18,0
Situation ajustée au 1^{er} janvier 2018	31 107,0	5 727,0	232 732,0	269 545,0	63,0	269 608,0
Ecarts de conversion						
Résultat de la période			82 702,2	82 702,4	-0,2	82 702,2
Total des pertes et profits de la période			82 702,2	82 702,4	-0,2	82 702,2
Dividendes versés			-12 414,0	-12 414,0		-12 414,0
Mouvements sur actions propres		-30,5		-30,5		-30,5
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies nets d'effets d'impôts		77,5		77,5		77,5
Couvertures taux IFRS9		2 937,0		2 937,0		2 937,0
Autres variations		326,1		356,1	-30,0	326,1
Situation au 31 décembre 2018	31 107,0	9 038,0	303 020,0	343 174,0	33,0	343 207,0

1.5 Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2018
Résultat net consolidé	-48 726	82 702
Dotations nettes aux amortissements et provisions	62 404	5 799
Plus et moins-values de cession	1 767	-99 649
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	29	-187
Dividendes (titres non consolidés)	-15	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	15 460	-11 335
Coût de l'endettement financier net	1 479	1 670
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	5 524	11 722
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	22 463	2 057
Impôts versé	-6 480	-4 902
Variation du B.F.R. lié à l'activité	-8 702	5 251
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D)	7 284	2 406
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-10 039	-1 939
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 021	5 229
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	-2 420	-2 100
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	-	-
Incidence des variations de périmètre	-3 649	314 951
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)	111	96
Variation des prêts et avances consentis	-1 604	-101
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	-15 580	316 136
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :		
Versées par les minoritaires des sociétés intégrées	-1	-
Rachats et reventes d'actions propres	6	-31
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mere	- 6 212	-12 414
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	-1	-
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	31 747	41 994
Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-32 727	-125 464
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	-1 479	-1 670
Autres flux liés aux opérations de financement	-	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)	-8 668	-97 585
Incidence des variations des cours des devises (G)	-54	-
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE H = (D + E + F + G)	-17 019	220 957
TRESORERIE D'OUVERTURE (I)	31 045	14 026
TRESORERIE DE CLOTURE (J)	14 026	234 984

1.6 Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1 Informations générales

Bourrelier Group SA et ses filiales exploitent au Benelux un réseau de magasins de grandes surfaces de bricolage sous les enseignes, Gamma et Karwei.

Bourrelier Group SA est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France.

Son siège social est situé, au 21 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 94120 Fontenay sous-Bois

La société est cotée sur le marché Euronext Growth Paris sous le numéro FR 0000054421 depuis le 26 juillet 2011, auparavant la société était cotée sur le marché d'Euronext compartiment B.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés le 26 avril 2019 par le Conseil d'Administration. Ils sont exprimés en milliers d'euros arrondis à une décimale, sauf indication contraire.

Note 2 Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci- après.

Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Note 2.1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention des coûts historiques et d'une comptabilité d'engagements à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente et des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'éléments d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans les annexes, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Les montants effectifs révélés ultérieurement peuvent être différents des estimations et des hypothèses retenues. Les principales estimations et hypothèses portent sur :

- Le calcul des provisions pour dépréciation des stocks ;
- Le calcul des engagements de départ à la retraite ;
- Les hypothèses d'évolution de l'activité au niveau du Business Plan et les tests d'impairment sur les goodwill.

Les filiales du groupe appartenant à la zone euro (€), il n'y a pas lieu d'effectuer de calcul de conversion.

Nouvelles normes appliquées sur l'exercice

Les nouvelles normes, interprétations et amendements de normes tels qu'adoptés par l'Union Européenne qui sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2018 n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers au 31 décembre 2018.

IFRS 9 – Instruments financiers

La norme porte sur les principes comptables de reporting financier des actifs et passifs financiers, incluant la classification, l'évaluation, la perte de valeur, la décomptabilisation et la comptabilité de couverture. L'application de cette norme au 1^{er} janvier 2018 n'a eu aucun impact sur l'exercice.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires

Cette norme définit un modèle pour la comptabilisation des produits provenant de contrats avec des clients. Dans le cadre de l'application d'IFRS 15, le Groupe a évalué l'impact potentiel de cette norme et s'est interrogé notamment sur la comptabilisation des programmes de fidélité et les ristournes commerciales accordées par les fournisseurs. L'application de cette norme au 1^{er} janvier 2018 a eu un impact sur les comptes 2018 de 18 k€ constaté en capitaux propres.

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS publiés mais non encore applicables ou non appliqués de manière anticipée par le Groupe :

- Amendements d'IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises » – Intérêts à long terme dans les entreprises associées et co-entreprises.

IFRS 16 – Contrats de location

L'application de la norme IFRS16 à partir du 1^{er} janvier 2019 va impacter significativement les états financiers du groupe.

Parmi les différentes natures de contrats de location souscrits par le groupe (immobilier, matériel de transport et de manutention, informatique) seuls les contrats portant sur les locations immobilières des magasins et du siège auront un impact lors de la mise en oeuvre d'IFRS16.

La principale différence entre les paiements minimaux futurs selon IAS17 et IFRS 16 viendra de la prise en compte des périodes de renouvellement des contrats de bail.

Le groupe a opté pour la méthode prospective.

Les impacts estimés d'IFRS16 sont les suivants :

- Actifs et passifs (dette financière) devraient augmenter d'une valeur nette estimée entre 95 et 105 Millions d'euros.

- Hausse de l'Ebitda supérieure à 105 Millions d'euros dans la mesure où les coûts seraient reclassés en amortissements vs dépenses opérationnelles.

- Hausse correspondante des operating cash flows dans la mesure où l'amortissement de la dette sera comptabilisé en financing cash.

Au 31 décembre 2018, le niveau d'engagement financier minimum relatif aux contrats de location selon la norme IAS17 s'élève à 70,9 Millions est présenté en note 24

Note 2.2 Périmètre et méthodes de consolidation

2.2.1 Périmètre

Les états financiers consolidés du groupe comprennent les comptes de Bourrelier Group SA et de ses filiales au Benelux dans lesquelles Bourrelier Group SA exerce directement ou indirectement un contrôle.

La liste des sociétés du périmètre figure en note 31.

Les comptes de toutes les filiales sont arrêtés à la date du 31 décembre 2018.

2.2.2 Méthode de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont intégrées globalement. La société Bouwmarkt Ypenburg BV est consolidée par mise en équivalence ainsi que la SCI Rond Point 12 filiale à 50 % de Bourrelier Group SA société consolidée. Le groupe n'exerce en effet, aucun contrôle sur leurs fonctionnements, n'ayant pas de mandat et ne faisant pas partie de la Direction.

2.2.3 Changement de méthode

Il n'y a pas eu de changement de méthode appliqué aux comptes 2018.

2.2.4 Information sectorielle

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité. Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le groupe opère.

La norme IFRS 8 conduit à présenter une information sectorielle fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. En application de cette norme, le groupe a retenu 2 secteurs à présenter et donne pour chacun d'eux les principaux agrégats financiers utilisés par la Direction pour piloter le groupe (cf. note 8). L'application de cette norme n'a pas d'effet sur le résultat ni sur la situation financière du groupe.

Les 2 secteurs retenus par le groupe sont les suivants :

- activité en France de locations et prestation de services et investissements
- activité au Benelux pour l'exploitation des magasins du Benelux.

2.2.5 Transactions internes

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

2.2.6 Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération ou au taux de la couverture de change qui leur est affectée, le cas échéant. En fin d'exercice, les actifs et passifs libellés en devises étrangères et non couverts sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les pertes et les profits de change découlant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion sont comptabilisés en résultat.

Note 2.3 Postes du bilan

2.3.1 Immobilisations incorporelles

2.3.1.1 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Par ailleurs, les écarts d'acquisition tiennent également compte des fonds de commerce acquis lors des rachats directs de magasins.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 «Regroupements d'entreprises». Selon la norme IAS 36 «Dépréciations d'actifs», la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le groupe aux écarts d'acquisition et aux fonds de commerce.

Pour ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables. Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées en note 2.3.5. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en marge opérationnelle.

2.3.1.2 Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels.

2.3.2 Immobilisations corporelles

2.3.2.1 Valeur brute

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement tels que définies par la norme IAS 17 «Contrats de location», sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements minimaux futurs ou pour leur valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passif financier. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

2.3.2.2 Amortissement

Le groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations, la plupart des actifs étant destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder.

L'amortissement des immobilisations corporelles à l'exception des terrains est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leurs composants et de leur durée d'utilité effective.

Composants constructions	20 ans
Composants toitures	10 ans
Agencements et aménagements	entre 10 et 15 ans

Installations techniques	entre 7 et 10 ans
Matériels et outillages	entre 5 et 7 ans
Matériels de transport	4 ans
Matériels et mobiliers de bureau	entre 3 et 5 ans

2.3.3 Contrats de location-financement

Tous les contrats de crédit-bail immobilier, de crédit-bail mobilier significatifs, de baux commerciaux et de location et de sous-location sont testés pour être qualifiés en contrat de location-financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée, déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif.

Les immobilisations corporelles déterminées en vertu de location financière sont enregistrées au bilan à la juste valeur ou, si cette valeur est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune au commencement du contrat de location.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Un état des engagements par maturité pour les locations immobilières est présenté en note 21.

2.3.4 Immobilisations financières

Les titres de participation des sociétés non consolidées figurent au bilan à leur prix de revient. Une provision pour dépréciation des titres non consolidés est constituée lorsque la juste valeur est inférieure à la valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres significatifs est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette détenue éventuellement corrigée et des perspectives.

Les actifs financiers comprennent essentiellement des dépôts de garantie versés dans le cadre de baux commerciaux. En cas de risque d'irrecouvrabilité, l'éventuelle perte de valeur fait l'objet d'une provision.

2.3.5 Dépréciation des actifs

Les immobilisations ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et sont soumises à un test annuel de dépréciation. Ce test est réalisé lors de la clôture annuelle.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison de circonstances ou d'événements particuliers, l'irrecouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute ce qui constitue un indice de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif.

Le principal indice de perte de valeur retenu et considéré comme pertinent dans la distribution d'articles de bricolage correspond au taux de baisse du chiffre d'affaires d'un fonds de commerce par rapport à l'année précédente. Le principal événement défavorable pouvant impacter le chiffre d'affaires est l'évolution de la concurrence.

Les tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles, un test de dépréciation est effectué chaque année selon les modalités suivantes : les écarts d'acquisition sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie du groupe correspondant aux zones géographiques dans lesquelles les activités sont exercées (Benelux).

La valeur recouvrable des Unités Génératrices de Trésorerie est déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection des free cash flows sur cinq ans basée sur le plan d'affaires de la Direction. Le business plan n'intègre pas les effets des ouvertures de magasins ou des agrandissements futurs pour lesquels aucune dépense n'a encore été comptabilisée. Les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des taux de croissance estimés indiqués ci-après. Le taux de croissance retenu ne saurait dépasser le taux de croissance moyen à long terme du secteur d'activité de l'Unité Génératrice de Trésorerie.

La Direction a budgété les résultats des Unités Génératrices de Trésorerie en fonction des performances passées et du développement du marché qu'elle anticipe. Les taux de croissance moyens pondérés utilisés sont cohérents avec les prévisions figurant dans les rapports sur le secteur d'activité. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les risques inhérents au secteur concerné.

Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie

Benelux	UGT valeur à tester	Taux de croissance (valeur terminale)	Taux d'actualisation	Perte de valeur comptabilisée	Valeur d'utilité de l'UGT à la clôture
2017	149 075	1,5	7,50%	48 233	100 842
2018	84 105	1,5	8.20%	0	103 191

Le taux d'actualisation 2018 (wacc) a été déterminé à partir du taux d'un placement sans risque évalué à 3,5 %. Sur la base d'un taux déterminé par un bureau d'analyse financière indépendant qui correspond à une combinaison de taux observés sur différentes devises européennes et/ou des écarts de spreads souverains. Ce taux intègre donc une prime de taille. A ce taux sans risque est rajoutée une prime de marché et de risque pays.

Des tests de sensibilité sont également réalisés sur les valeurs déterminées à partir des projections des free cash flow. Ces tests portent sur une modification du taux de croissance du chiffre d'affaires et du taux d'actualisation pour -2 %, -1 %, +1 % et +2 %. Les résultats obtenus par UGT sont les suivants :

- Benelux

Evolution valeur utilité en K€ en cas de variation taux de croissance et wacc

WACC	Taux de croissance			
	-0,50	0,50	2,50	3,50
5,50 %	107 606	122 686	177 389	235 192
6,50 %	94 463	105 363	141 146	173 588
8,50 %	76 288	82 643	101 087	115 188
9,50 %	69 741	74 787	88 848	99 048

En gras : hypothèses impliquant une dépréciation de la valeur

Evolution valeur d'utilité en fonction de variation du taux de marge comparé au Business Plan de la société

En milliers d'euros	-0,75 %	-0,50 %	-0,25 %	0,25 %	0,50 %	0,75 %
Evolution du taux de marge	84 782	90 977	97 173	109 563	115 758	121 953

2.3.6 Stocks et créances

2.3.6.1 Stocks

Les stocks ne correspondent qu'à des valeurs de marchandises. Ils sont comptabilisés selon la méthode du coût d'achat en tenant compte de l'incidence des ristournes, de l'escompte ainsi que des coûts accessoires d'achats. Lorsque la valeur de réalisation est inférieure au coût d'achat, une provision pour décote est constituée à hauteur de la différence entre la valeur brute et la valeur probable de réalisation. Les décotes sur stocks sont calculées sur la base d'un inventaire en magasins des produits pour lesquels une remise est nécessaire et en fonction d'une analyse macro économique des ventes réalisées.

2.3.6.2 Créances

Les créances sur clients en compte : il s'agit de quelques clients qui ne paient pas en caisse au comptant mais à échéance. Ces créances clients concernent soit des Administrations (par définition sans risque), soit des artisans ou commerçants.

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale et une provision spécifique est constituée pour les créances identifiées comme étant douteuses.

Dépréciation des créances échues : au regard de notre activité (paiement essentiellement comptant) le risque d'impayé est relativement faible sur nos encaissements.

2.3.7 Actifs et passifs financiers

2.3.7.1 Actifs financiers

En application de la norme IFRS 9, les actifs financiers sont classés suivant l'une des quatre catégories suivantes

- Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- Les prêts et créances ;
- Les actifs détenus jusqu'à échéance ;
- Les actifs disponibles à la vente.

La classification détermine le traitement comptable de ces instruments. Elle est déterminée par le groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif suivant lequel ces actifs ont été acquis. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif.

a - Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Il s'agit d'actifs financiers détenus par le groupe à des fins de réalisation d'un profit de cession à court terme, ou encore d'actifs financiers volontairement classés dans cette catégorie.

Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat.

Classés en actifs courants dans les équivalents de trésorerie, ces instruments financiers comprennent notamment les parts d'OPCVM de trésorerie.

b - Les prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni disponibles à la vente.

Ces actifs sont évalués initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine sauf si le taux d'intérêt effectif a un impact significatif.

Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales sont inclus dans cette catégorie. Ils figurent en actifs financiers et en créances commerciales.

c - Les actifs détenus jusqu'à échéance

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers, autres que les prêts et les créances, ayant une échéance fixée, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, et que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont présentés en actifs financiers.

d- Les actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont pas classés comme :

- des prêts et des créances ;
- des placements détenus jusqu'à leur échéance; ou

des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

2.3.7.2 Dettes financières et intérêts financiers

Les passifs financiers sont essentiellement constitués des emprunts bancaires, des découverts bancaires et des emprunts sur location-financement.

Les dettes financières sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond au montant des fonds reçus net des coûts de transaction afférents.

Les charges financières sur dettes financières sont comptabilisées en charge en fonction de la durée de l'engagement sur la base du taux d'intérêt effectif. La prise en compte de ce taux d'intérêts effectif n'est appliquée qu'après réalisation de tests sur tous les nouveaux contrats d'emprunts et uniquement si les impacts sur les comptes consolidés sont significatifs.

Les dettes financières sont classées en éléments courants si elles sont exigibles ou renouvelables dans le délai d'un an au maximum.

2.3.7.3 Instruments dérivés

Selon les règles du groupe, les différentes sociétés consolidées ne doivent prendre aucune position spéculative en matière financière. Par conséquent, tous les instruments dérivés conclus par les sociétés du groupe ne le sont qu'à des fins de couverture.

En matière de risque de taux, les dettes et prêts financiers à taux fixe couverts par des swaps de taux sont valorisés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de juste valeur de ces dettes sont enregistrées dans le coût de l'endettement financier, et compensées par la comptabilisation des variations de juste valeur des dérivés de couverture attachés. Les dettes et prêts financiers à taux variable sont valorisés au coût qui correspond à la juste valeur de marché. Les swaps ou caps qui les couvrent sont valorisés au bilan à leur valeur de marché et les variations de leur valeur pour leur partie efficace sont enregistrées directement en capitaux propres sur la ligne « Instruments de couverture » sur le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

La juste valeur des instruments dérivés de taux est leur valeur de marché. Cette valeur de marché communiquée par les banques et par une société financière spécialisée est calculée par actualisation des flux futurs au taux d'intérêt en vigueur à la clôture. La société retient la valeur la moins favorable par prudence.

2.3.8 Comptes de régularisation d'actifs

Les comptes de régularisation d'actifs comprennent les charges payées d'avance imputables à la période suivante

2.3.9 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés et dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, il s'agit alors d'un passif éventuel constituant un engagement du groupe sauf dans le cadre des acquisitions dont les passifs éventuels sont comptabilisés au bilan consolidé.

Les provisions significatives pour autres passifs dont les dates de paiement peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

2.3.10 Avantages du personnel

Le groupe comptabilise en provisions les avantages du personnel résultant des contrats à prestations définies. Ils concernent les engagements de retraite en France et les couvertures d'assurance retraite en Belgique. Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés en France sont évalués en interne. La méthode d'actualisation retenue, identique pour tout le groupe, s'appuie cependant sur des hypothèses propres à chaque pays (taux de cotisation, turnover, progression salariale).

La société reconnaît en capitaux propres les écarts actuariels non reconnus. Les modalités de calculs des engagements de retraite sont exposées en note 24.

2.3.11 Capital

- Plans de souscription et d'achat d'actions à prix unitaire convenu
Point non applicable au groupe : pas de stock option.

- Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

2.3.12 Impôts sur les résultats

Le groupe comptabilise des impôts différés selon la méthode du report variable pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et passifs enregistrées au bilan consolidé à l'exception :

- des écarts d'acquisition ;

- des écarts d'évaluation portant sur des actifs incorporels non amortis ne pouvant être cédés séparément de l'entreprise acquise.

Les impôts non récupérables relatifs aux propositions de distribution de dividendes des entités consolidées sont provisionnés. Aucun impôt n'est provisionné au titre de la distribution éventuelle de réserves.

Les impôts latents sur les éléments d'actifs incorporels réévalués dans les comptes individuels ne sont pas provisionnés tant que la cession des biens concernés n'est pas envisagée.

Les actifs d'impôts différés correspondant à des déficits fiscaux reportables ne sont pris en compte qu'en cas de probabilité de récupération calculée sur la base de comptes prévisionnels de résultat opérationnel courant à 5 ans démontrant l'existence probable de bénéfices imposables attendus à moyen terme. Conformément à la norme IFRS 3, ces actifs d'impôts différés peuvent donner lieu à une diminution de la valeur de l'écart d'acquisition constaté au moment de l'acquisition de l'entité concernée.

Note 2.4 Postes du compte de résultat

2.4.1 Reconnaissance du revenu

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes et les prestations de services à des tiers. Les ventes sont enregistrées à leur juste valeur dans le compte de résultat lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur. Le chiffre d'affaires est retraité du montant acquis par les porteurs de la carte Bricobonus, conformément à la norme comptable IFRIC 13.

2.4.2 Autres produits et charges opérationnels

Ce poste recouvre d'une part les produits et charges non liés à l'activité récurrente (résultat de cessions d'actifs, indemnités diverses) et d'autre part les éléments, d'un montant significatif, qui ne correspondent pas à l'activité courante.

2.4.3 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et des charges autres que le résultat financier et l'impôt sur les sociétés.

2.4.4 Charges financières nettes

Ce poste inclut les charges d'intérêts sur les fonds empruntés à l'extérieur, y compris les obligations remboursables en actions.

Il comprend également :

- les différences de change sur les actifs et passifs financiers ;

- les variations de juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt et de change affectant le compte de résultat ;

- les effets de l'actualisation des actifs et des passifs financiers ;

- les variations de la valeur recouvrable des titres de participations non consolidés ;

- les écarts de conversions ;

- les dividendes ;

- les produits d'intérêts.

Les dividendes sont enregistrés en résultat lorsqu'ils ont été votés par l'Assemblée Générale de la société qui les distribue. Les produits d'intérêts sont inscrits en «prorata temporis» en tenant compte du taux d'intérêt effectif de l'instrument financier auquel ils se rattachent.

2.4.5 Détermination du résultat net par action

Le résultat net par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre d'actions composant le capital au 31 décembre, y compris les actions détenues en propre.

Le résultat net consolidé part du groupe dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante. Ce calcul repose sur l'hypothèse que toutes les options seront souscrites par voie d'augmentation de capital.

2.5.6 Événements postérieurs à la clôture

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements altèrent les montants relatifs aux situations existantes à la date de clôture.

Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'approbation des comptes par le Conseil d'Administration.

Note 3 Marge commerciale et coût des marchandises vendues

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2018
Stock initial de marchandises - Brut	63 884,3	63 276,1
Achats de marchandises	-143 161,4	-142 340,1
Reprise Provision stocks matière première et marchandises	33,8	44,7
Total Achats marchandises	-143 127,6	-142 295,4
Stocks finaux de marchandises	63 276,1	59 995,9
Coût des marchandises vendues	-143 735,8	-145 575,7
Ventes de marchandises	221 045,5	222 878,8
Marge	77 309,8	77 303,2
Taux de marge brute	34,97%	34,68%

Note 4 Autres produits et charges opérationnels

	31/12/2017	31/12/2018
VNC des immobilisations corporelles cédées	-38,1	-523,0
Produits de cession d'immobilisation corporelle	68,4	5 228,8
PV/MV cession d'actifs non courants	30,3	4 705,8
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels	-49 847,5	0,0
Reprise exceptionnel / Provisions exceptionnelles autres	0,0	1 614,7
Variation nettes des provisions risques et charges	-49 847,5	1 614,7
Autres charges exceptionnelles	-2 728,9	-3 536,0
Autres produits exceptionnels	12,0	1 869,2
Produits excep. s/ exercices antérieurs	0,0	396,8
Dépréciations d'actifs non courants	-2 716,9	-1 270,0
Total autres produits et charges opérationnels	-52 534,1	5 050,5

Pour rappel en 2017, la ligne intégrait 48.2 m€ de provision sur les goodwill du Bénélux.

Sur l'exercice il a été procédé à la cession de 2 contrats de crédits-baux immobilier qui ont généré une plus-value de 4.8 M€

Note 5 Résultat financier

	31/12/2017	31/12/2018
Revenus des équivalents de trésorerie	139,1	132,0
Charges d'intérêts	-1 460,8	-1 802,5
Coût de l'endettement financier net	-1 321,7	-1 670,5
Dividendes reçus	14,5	0,0
Autres charges financières	-3 181,0	-2 500,0
Autres produits financiers	3 079,5	376,1
Revenus actifs financiers hors équivalent de trésorerie	0,6	0,8
Variation de juste valeur des instruments financiers	0,0	-988,0
Dot./Provisions sur actifs financiers	0,0	-716,6
Autres produits et charges financières	-86,5	-3 827,7
Résultat financier	-1 408,2	-5 498,2

Le poste « autres charges financières » correspond essentiellement aux intérêts d'emprunt et au coût de résiliation des contrats swap.

L'impact dans les comptes consolidés de la variation de juste valeur des actifs financiers est de - 988 milliers d'euros.

Note 6 Charge d'impôt sur les sociétés

	31/12/2017	31/12/2018
Impôt exigible	8 418,1	-11 652,5
Total Impôts courants	8 418,1	-11 652,5
Impôts différés	1 667,2	-69,7
Total de l'impôt sur les résultats	-10 085,4	-11 722,2

La charge d'impôt de l'exercice correspond notamment à hauteur de 10.2 millions d'euros à la déneutralisation des plus-values de cessions immobilières consécutive à la sortie du périmètre d'intégration fiscale des sociétés cédantes.

Le montant de l'impôt sur les sociétés du groupe est différent du montant théorique qui ressortirait de l'application du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices des sociétés consolidées en raison des éléments suivants :

Nature de l'impôt différé	2017		2018	
	Impacts positifs	Impacts négatifs	Impacts positifs	Impacts négatifs
Ajustement de crédit bail IAS 17		636,8		508,3
Engagements retraites	2 046,6		249,0	
Retraitements stocks IFRS	732,3		150,0	
Retraitements amortissements dérogatoires		271,0		53,0
Participation salariés - Organic	1 108,2			
Retraitement IFRS15			13,4	
Neutralisation cessions fonds de commerce		1 103,9		1 146,6
Retraitement écart évaluation actif		1 377,8		1 012,0
Retraitements durées amortissements IFRS		964,2	-	171,9
Annulation provisions internes		2 085,4		160,3
Retraitement CVAE	0,2			
Total	3 887,3	6 439,1	412,5	3 052,1

	31/12/17	31/12/18
Résultat avant impôt	-43 201,2	94 424,4
Impôt au Taux normal France	-14 399,0	31 471,7
Impôt réel	5 524,3	11 722,2
Ecart d'impôt	19 923,3	-19 749,4
Ecart temporaire sur taux	1 560,6	246,1
Effet des variations d'imposition	-1 555,3	-9 963,0
Effet des différences permanentes	3 456,5	-9 297,5
Déficits reportables	2 871,7	-797,6
Perte de valeur IAS36	16 077,0	0,0
Autres différences	-2 487,3	62,6
Total	19 923,2	-19 749,4

Les montants des pertes fiscales non utilisées sont de :

- en Belgique : 3 864,4 milliers d'euros ;
- aux Pays-Bas : 4 968,5 milliers d'euros ;
- en France : 720,3 milliers d'euros.

Note 7 Résultat par action

Résultat net non dilué - Le résultat net par action avant dilution est calculé en divisant le bénéfice net consolidé revenant aux actionnaires de la société par le nombre d'actions ordinaires en circulation au 31 décembre de l'exercice.

	31/12/2017	31/12/2018
Capital social - nombre de titres	6 221 343	6 221 343
Résultat net, part du groupe	-48 748	82 702
Résultat par action	-7,84	13,29

Note 8 Information sectorielle

Bilan consolidé par activité 2017 :

ACTIF	France	Benelux	Espagne	Asie	Autres	Eliminations inter secteur	Total
ACTIFS NON-COURANTS							
Goodwill	66,3	34 445,1	-	-	-	-	34 511,4
Autres Immobilisations Incorporelles	466,0	1 330,2	-	-	-	-	1 796,3
Immobilisations Corporelles	13 543,7	27 136,1	-	-	-	-	40 679,9
Participations entreprises associées	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	1 614,4	-91,4	-	-	-	-	1 522,9
Autres actifs financiers non courants	-	-	-	-	-	-	-
Actifs d'impôts différés	77 149,9	-15 925,5	-3 503,3	-1 004,8	-2 706,0	-52 730,7	1 279,6
TOTAL ACTIFS NON-COURANTS	92 840,3	47 318,0	-3 503,3	-1 004,8	-2 706,0	-52 730,7	80 213,5
ACTIFS COURANTS							
Stocks et en-cours	-	62 895,6	-	-	-	-	62 895,6
Clients et comptes rattachés	401,1	1 762,0	-	-	-	-761,6	1 401,4
Autres actifs courants	53 527,0	30 587,9	-	-	1 555,6	-74 460,7	11 209,8
Actifs d'impôts courants	7 073,1	93,0	-	-	-	-	7 166,1
Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat	-	-	-	-	0,1	-	0,1
Trésorerie et équivalent de trésorerie	405,2	8 593,8	-	-	0,2	-	8 999,1
Actifs non courants destinés à être cédés	407 718,6	-	22 351,8	5 228,4	-	-19 981,9	415 316,9
TOTAL ACTIF COURANT	469 124,9	103 932,3	22 351,8	5 228,4	1 555,9	-95 204,2	506 989,1
TOTAL ACTIF	561 965,2	151 250,2	18 848,6	4 223,6	-1 150,1	-147 934,9	587 202,6
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES							
Capital émis	31 106,7	-	-	-	-	-	31 106,7
Primes liées au capital	13 412,3	-	-	-	-	-	13 412,3
Réserves	226 261,4	70 027,3	-24 483,7	3 147,4	-1 160,0	-	273 792,5
Résultat de l'exercice	4 645,4	-50 585,7	-3 866,5	1 053,2	5,7	-	-48 747,9
Intérêts minoritaires	30,7	32,3	-	0,3	-	-	63,3
TOTAL CAPITAUX PROPRES	275 456,5	19 473,9	-28 350,2	4 201,0	-1 154,3	-	269 626,9
PASSIFS NON COURANTS							
Emprunts et dettes financières à long terme	84 555,9	40 402,1	-4,7	-	0,1	-35 216,9	89 736,5
Passif d'impôt différés	1 409,4	1 451,2	-	-	-	-	2 860,6
Engagement envers le personnel	958,8	-	-	-	-	-	958,8
Provisions à long terme	735,0	879,8	-	-	-	-	1 614,7
Autres passifs non courants	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	87 659,1	42 733,0	-4,7	-	0,1	-35 216,9	95 170,6
PASSIFS COURANTS							
Fournisseurs et comptes rattachés	1 088,3	13 580,3	-	-	4,1	-1 418,0	13 254,8
Emprunts à court terme	20 709,0	3 551,9	4,7	-	-	-	24 265,6
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	20 732,9	3 473,0	-	-	-	-	24 205,9
Passif d'impôt courant	-	241,2	-	-	-	-	241,2
Provisions à court terme	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs courants	3 906,5	68 196,9	-	-	-	-64 863,3	7 240,0
Passifs concernant des actifs non courants destinés à être cédés	152 412,9	-	47 198,8	22,7	-	-46 436,7	153 197,6
TOTAL PASSIFS COURANTS	198 849,5	89 043,3	47 203,5	22,7	4,1	-112 717,9	222 405,1
TOTAL PASSIF	561 965,2	151 250,2	18 848,6	4 223,6	-1 150,1	-147 934,9	587 202,6

Bilan consolidé par activité 2018 :

ACTIF	France	Benelux	Inter-secteur	Total
ACTIFS NON-COURANTS				
Goodwill	66,3	34 445,1	-	34 511,4
Autres Immobilisations Incorporelles	3 161,2	1 230,6	-	4 391,8
Immobilisations Corporelles	35 836,5	23 302,6	-	59 139,1
Participations entreprises associés	1 639,9	-	-	1 639,9
Autres actifs financiers non courants	83 791,1	-80 322,4	-	3 468,7
Actifs d'impôts différés	-25,7	299,1	25,6	299,1
TOTAL ACTIFS NON-COURANTS	124 469,3	-21 045,0	25,6	103 449,9
ACTIFS COURANTS				
Stocks et en-cours	-	59 631,6	-	59 631,6
Clients et comptes rattachés	857,4	1 597,0	-320,0	2 134,4
Autres actifs courants	10 195,3	11 359,7	-11,4	21 543,6
Actifs d'impôts courants	8 668,7	283,6	-	8 952,2
Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat	126 981,2	-	-	126 981,2
Trésorerie et équivalent de trésorerie	98 877,5	9 391,8	-	108 269,4
TOTAL ACTIF COURANT	245 580,0	82 263,8	-331,5	327 512,4
TOTAL ACTIF	370 049,3	61 218,7	-305,8	430 962,3
PASSIF	France	Benelux	Inter-secteur	Total
CAPITAUX PROPRES				
Capital émis	31 106,7	-	-	31 106,7
Primes liées au capital	13 412,3	-	-	13 412,3
Réserves	196 456,1	19 496,1	-	215 952,2
Résultat de l'exercice	77 494,0	5 257,2	-48,8	82 702,4
Intérêts minoritaires	0,5	32,5	-	33,1
TOTAL CAPITAUX PROPRES	318 469,7	24 785,8	-48,8	343 206,7
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts et dettes financières à long terme	36 863,6	2 980,8	-	39 844,4
Passif d'impôt différés	1 468,8	1 469,8	-	2 938,7
Engagement envers le personnel	117,9	878,1	-	996,0
Provisions à long terme	200,0	-	-	200,0
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	38 650,3	5 328,7	0,0	43 979,1
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs et comptes rattachés	359,8	26 237,8	-320,0	26 277,5
Emprunts à court terme	1,8	265,2	-	267,0
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	5 206,2	198,3	-	5 404,5
Passif d'impôt courant	6 809,3	182,1	-	6 991,5
Autres passifs courants	552,2	4 220,8	63,0	4 836,0
TOTAL PASSIFS COURANTS	12 929,3	31 104,2	-257,0	43 776,5
TOTAL PASSIF	370 049,3	61 218,8	-305,8	430 962,3

Compte de résultat par activité 2017 :

Rubriques	France	Benelux	Espagne	Asie	Autres	Eliminations inter secteur	Total
Chiffre d'affaires	-	221 045,5	-	-	-	-	221 045,5
Autres produits de l'activité	53,9	1 103,5	-	-	-	-471,8	685,6
Achats consommés	-	-143 650,2	-	-	-	-	-143 650,2
Charges de personnel	-658,2	-34 187,7	-	-	-	-	-34 845,9
Charges externes	-890,6	-36 116,7	-	-	-3,5	792,0	-36 218,8
Impôts et taxes	-345,4	-1 975,7	-	-	-0,4	-	-2 321,5
Dotation aux amortissements	-584,8	-5 488,8	-	-	-	-	-6 073,6
Dotation aux provisions	-	-13,5	-	-	-	-	-13,5
Autres produits et charges d'exploitation	-1 280,1	-336,4	-	-	-	-280,5	-1 896,9
Résultat opérationnel courant	-3 705,1	380,0	-	-	-3,9	39,8	-3 289,3
Résultat sur cessions de participations consolidées	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits et charges opérationnels	-3 121,2	-49 412,9	-	-	-	-	-52 534,1
Résultat opérationnel	-3 121,2	-49 412,9	-	-	-	-	-52 534,1
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	28,3	110,8	-	-	-	-	139,1
Coût de l'endettement financier brut	-1 314,3	-146,6	-	-	-	-	-1 460,8
Coût de l'endettement financier net	-1 286,0	-35,8	-	-	-	-	-1 321,7
Autres produits et charges financiers	620,6	-625,9	-	-	12,5	-93,6	-86,5
Résultat financier	-665,4	-661,7	-	-	12,5	-93,6	-1 408,2
Charge d'impôt	10 796,8	-708,6	-	-	-2,8	-	10 085,4
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	62,2	-91,4	-	-	-	-	-29,2
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	3 367,4	-50 494,7	-	-	5,7	-53,8	-47 175,4
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	1 302,9	-	-3 866,5	1 053,2	-	-39,8	-1 550,2
Résultat net	4 670,3	-50 494,7	-3 866,5	1 053,2	5,7	-93,6	-48 725,5
Part du groupe	4 645,4	-50 492,1	-3 866,5	1 053,2	5,7	-93,6	-48 747,9
Intérêts minoritaires	24,9	-2,6	-	-	-	-	22,3

Compte de résultat par activité 2018 :

Rubriques	France	Benelux	Inter-secteur	Total
Chiffre d'affaires	3 384,5	222 878,8	-	226 263,4
Autres produits de l'activité	-	579,9	-	579,9
Achats consommés	-	-145 575,7	-	-145 575,6
Charges de personnel	-1 436,4	-33 145,0	-	-34 581,5
Charges externes	-3 633,0	-34 050,5	239,2	-37 444,3
Impôts et taxes	-279,1	-2 075,6	-	-2 354,7
Dotation aux amortissements	-2 130,1	-4 935,9	-	-7 066,0
Dotation aux provisions	-164,4	-29,7	-	-194,1
Autres produits et charges d'exploitation	211,6	-97,2	-	114,4
Résultat opérationnel courant	-4 046,9	3 549,1	239,2	-258,5
Résultat sur cessions de participations consolidées	94 946,9	-3,5	-	94 943,4
Autres produits et charges opérationnels	1 249,4	4 114,8	-313,7	5 050,5
Résultat opérationnel	92 149,4	7 660,4	-74,5	99 735,3
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	16,7	115,3	-	132,0
Coût de l'endettement financier brut	-1 698,1	-104,4	-	-1 802,5
Coût de l'endettement financier net	-1 681,3	10,8	0,0	-1 670,5
Autres produits et charges financiers	-2 638,1	-1 189,6	-	-3 827,7
Résultat financier	4 319,4	-1 178,8	0,0	-5 498,2
Charge d'impôt	-10 433,6	-1 314,3	25,6	-11 722,2
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	95,8	91,4	-	187,3
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net	77 492,1	5 258,8	-48,8	82 702,1
Part du groupe	77 494,0	5 257,2	-48,8	82 702,4
Intérêts minoritaires	-	-0,2	-	-0,2

Note 9 Immobilisations incorporelles

	Goodwill	Autres Immobilisations Incorporelles	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	87 763,3	4 716,1	92 479,4
Acquisitions		81,6	81,6
Cessions		-3,6	-3,6
Reclassement		1 860,2	1 860,2
Valeur brute au 31 décembre 2018	87 763,3	6 654,2	94 417,5
Amortissements et provisions pour dépréciation cumulés au 31 décembre	-53 251,9	-2 262,4	-55 514,3
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	34 511,4	1 796,3	36 307,6
Valeur nette comptable au 31 décembre	34 511,4	4 391,8	38 903,2

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition - Les écarts d'acquisition sont affectés aux groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie du groupe qui correspondent aux zones géographiques dans lesquelles les activités sont exercées.

Le tableau ci-dessous résume l'affectation des écarts d'acquisition aux Unités Génératrices de Trésorerie :

	France	Benelux	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2018	66,3	87 696,9	87 763,2
Valeur brute au 31 décembre 2018	66,3	87 696,9	87 763,2
Dépréciation cumulée au 1 ^{er} janvier 2018	-	-53 251,9	-53 251,9
Dépréciations cumulées au 31 décembre 2018	-	-53 251,9	-53 251,9
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2018	66,3	34 445,0	34 511,3
Valeur nette comptable au 31 décembre 2018	66,3	34 445,0	34 511,3

Note 10 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	31/12/17	Acquisitions	Cessions	Dotations	Variations de périmètre	Autres Variations	31/12/18
Terrains	7 037,2	13,2	-562,1			10 291,6	16 779,8
Constructions	65 886,1	270,7	-3 408,3			10 335,2	73 083,7
Installations technique, matériel et outillage	10 804,2	572,8	-284,0			20,9	11 113,9
Autres immobilisations corporelles	47 075,6	808,4	-2 005,5			86,8	45 965,3
Immobilisations corporelles en cours	607,6	191,9	0,0			-607,6	191,9
Total immobilisations corporelles	131 410,9	1 856,9	-6 259,9	0,0	0,0	20 126,9	147 134,7
Amortissement/Provision constructions	-40 163,2	0,0	3 212,1	-3 227,1		2 852,2	-37 326,0
Amortissement/Provision install technique, matériel et outillage	-8 165,9	0,0	215,5	-832,2		0,0	-8 782,6
Amortissement/Provisions autres immobilisations corporelles	-41 430,4	0,0	1 950,3	-2 223,5		328,2	-41 375,4
Provisions sur terrains	-971,5	0,0	0,0	-73,6		533,5	-511,7
Total amortissements - provisions	-90 731,0	0,0	5 377,9	-6 356,4	0,0	3 713,9	-87 995,6
Total valeur nette	40 679,9	1 856,9	-882,0	-6 356,4	0,0	23 840,7	59 139,1

L'augmentation des immobilisations corporelles correspond aux plus-values immobilières des transactions intragroupes, réalisées en 2017, et neutralisées sur l'exercice précédent. Ces plus-values sont déneutralisées en 2018 à la suite de la sortie du groupe des sociétés cédantes.

Note 11 Autres actifs financiers

Ils s'élèvent à 3,5 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 1,3 million d'euros en 2017 (proforma).

Note 12 Instruments financiers dérivés

Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt qui découlent de ses opérations courantes, le groupe utilise des instruments dérivés négociés avec des contreparties de premier plan. Conformément aux règles du groupe, ces instruments dérivés de change et de taux d'intérêt sont mis en place exclusivement à des fins de couverture.

Le groupe procède à des tests d'efficacité sur les instruments de taux d'intérêts prospectifs et rétrospectifs afin de s'assurer de l'efficacité des contrats de couverture. Si la couverture est jugée efficace, c'est-à-dire que la variation de la juste valeur de l'instrument financier rapporté à la variation de la juste valeur du sous-jacent est comprise entre 80 et 125 %, la juste valeur des instruments financiers est comptabilisée par situation nette. Dans le cas contraire, leur juste valeur est inscrite en résultat.

Note 13 Couverture du risque de change

Au 31 décembre 2018, il n'a aucun enjeu de change dans le groupe.

Note 14 Couverture du risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2018, comme le montre les tableaux ci-dessous, il n'existe aucune couverture du risque de taux d'intérêt, l'ensemble des swaps ayant été annulés en raison du remboursement au premier semestre 2018 des emprunts sous-jacents.

	Notionnel		Valeur de marché	
	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018
Couvertures cumulées de flux de trésorerie	118 765	0	-2 937	0
Total	118 765	0	-2 937	0

La juste valeur des instruments dérivés de taux est la valeur de marché. La valeur de marché des instruments financiers de taux est calculée par actualisation des flux futurs au taux d'intérêt en vigueur à la clôture.

	31/12/2017			31/12/2018			Total juste valeur au 31/12/2018
	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Swaps de taux emprunteurs taux fixes	10 000	108 765		0	0		0
Total	10 000	108 765		0	0		0

Note 15 Clients et autres actifs courants

	31/12/2017	31/12/2018
Clients et comptes rattachés	2 049,8	2 720,5
Total clients et autres débiteurs	2 049,8	2 720,5
Créances sur personnel et organismes sociaux	119,9	23,2
Créances fiscales - hors IS	1 326,1	675,5
Comptes courants - actif	941,9	792,9
Autres créances	8 098,9	20 052,3
Charges constatées d'avance	723,0	743,6
Total Autres créances et autres actifs courants	8 821,9	20 795,9
Total autres actifs courants	11 209,8	22 287,4
Provisions clients et comptes rattachés	-648,4	-1 329,9
Total des provisions	-648,4	-1 329,9
Total clients et autres actifs courants	12 611,2	23 678,0

Les principaux types de créances sont :

a. Autres créances composées essentiellement des ristournes de fin d'année à recevoir.

C'est le montant le plus significatif. Le risque de non recouvrement est cependant faible car les sommes concernées résultent de l'application des contrats fournisseurs et sont déduits des factures de marchandises de l'exercice suivant.

b. Les créances sur clients en compte

Il s'agit de quelques clients qui ne paient pas à la caisse au comptant, mais à échéance. Le risque là aussi est faible car ces créances clients concernent soit des Administrations (par définition sans risque), soit des artisans ou commerçants.

Les provisions sont déterminées en fonction du risque d'irrécouvrabilité desdites créances.

La quasi-totalité des clients et autres actifs courants ont une échéance inférieure à 1 an.

Note 16 Stocks

	31/12/2017	31/12/2018
Stocks de marchandises	63 276,1	59 995,9
Provisions sur stocks de marchandises	-380,5	-364,4
Stocks de marchandises nets	62 895,6	59 631,6

Note 17 Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat

	31/12/17	31/12/18
Actifs financiers à la juste valeur	0,1	127 969,2
Variation de juste valeur	-	-988,0
Actifs financiers à juste valeur	0,1	126 981,2

Note 18 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/17	31/12/18
Disponibilités	8 999,1	108 269,4
Intérêts courus non échus sur disponibilités	0,0	0,0
Total disponibilités	8 999,1	108 269,4

Les disponibilités au 31 décembre 2018 sont des positions comptables qui se compensent par d'autres positions créditrices.

Note 19 Fournisseurs et autres passifs courants

	31/12/2017	31/12/2018
Dettes fournisseurs	13 254,8	26 277,5
Total fournisseurs et autres	13 254,8	26 277,5
Passif d'impôt courant	241,2	6 991,5
Dettes sociales	4 024,2	3 173,8
Dettes fiscales	1 510,7	717,7
Dettes fiscales	1 510,7	717,7
Comptes courants - passif	108,9	2,1
Autres dettes	1 595,9	581,4
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	0,3	361,1
Total autres passifs courants	7 240,0	4 836,1
Total général	20 736,0	38 105,1

La totalité des fournisseurs et autres passifs courants ont une échéance à moins d'un an.

Note 20 Emprunts

	31/12/2017	31/12/2018
Emprunts auprès établis. de crédit	85 038,7	35 758,8
Dettes sur immobilisations en location financement	4 575,0	3 788,5
Autres emprunts et dettes assimilées	122,9	277,7
Total des emprunts portant intérêt non courant	89 736,5	39 824,9
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	23 688,9	5 003,8
Concours bancaires (trésorerie passive)	24 265,6	267,0
Dettes sur immobilisations en location financement	517,0	420,1
Total des emprunts portant intérêt courant	48 471,5	5 690,9
Total général	138 208,0	45 515,8

Les dates contractuelles de révision des taux et l'exposition des emprunts du groupe aux fluctuations des taux d'intérêt se présentent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2018
Moins d'un an (*)	48 471,5	5 690,9
De 1 an à 5 ans	85 385,2	20 882,7
De 5 ans à 10 ans	4 351,3	18 942,2
Total	138 208,0	45 515,8
Dont à taux fixes	26 500,0	0,0
Dont à taux variables	111 708,0	45 515,8
(*) Dont spots	16 000,0	0,0
(*) Dont soldes bancaires créditeurs	2 248,4	0,0

Le montant des lignes court terme non utilisées au 31 décembre 2018 est de 0 euros

Note 21 Impôts différés

Le tableau ci-dessous indique les montants après compensation, le cas échéant :

Evolution des postes au bilan	1/01/18	Reclassements et ajustements	Règlement	Charge	31/12/18
Impôts courants :					
Actif	7 166,1	1 786,0			8 952,1
Passif	-241,1		4 902,2	-11 652,5	-6 991,4
Total	6 925,0	-1 786,0	4 902,2	-11 652,5	1 960,7
Impôts différés :					
Actif	423,5	-124,4			299,1
Passif	-2 860,8	-8,2		-69,7	-2 938,6
Total	-2 437,3	-116,2	-	-69,7	-2 639,5
Actif consolidé	7 589,6	1 661,6	-	-	9 251,2
Passif consolidé	-3 101,9	-8,2	4 902,2	-11 722,2	-9 930,1
Total	4 487,7	1 669,8	4 902,2	-11 722,2	-678,9

Impôts différés - La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode comptable précisée en note 6.

Impôts courants - La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôt sur les sociétés dus aux

administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %. La loi sur le financement de la sécurité sociale n° 99- 1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3 % de l'impôt de base dû, majorant ainsi le taux légal d'imposition de 1,1%.

La loi de finances pour 2018 (article 84) engage un programme de baisse progressive du taux l'impôt sur les sociétés (IS) jusqu'à 25 % en 2022. Il est de 28 % pour les bénéfices inférieurs à 500 000 € et 33,3 % (ou 1/3) au -delà.

Le taux sera ensuite porté à :

- 31 % au delà de 500 000 € de bénéfices en 2019 ;
- 28 % sur l'ensemble des bénéfices en 2020 ;
- 26,5 % en 2021 ;
- 25 % en 2022.

Le taux de base en Belgique est de 29,58 %, contre 33,99% en 2017 et aux Pays-Bas de 25 %.

La baisse progressive du taux de l'impôt pour le Benelux sera la suivante :

- En Belgique le taux de base 2020 sera de 25%, la cotisation additionnelle sera supprimée ;
- Aux Pays-Bas le taux passera en 2020 à 22,5 % pour la tranche de bénéfice supérieure à 200 000 €, puis à 20,5 % en 2021.

Le changement de taux en Belgique a généré une réduction de l'impôt différé de 1.0 M€.

Le taux d'impôt différé retenu pour la France est de 25% compte tenu des perspectives de retournement éloignées des retraitements (écart d'évaluation sur les actifs immobiliers), pour la Belgique 25% et pour les Pays-Bas 20%.

Note 22 Contrats de location

Note 22.1 Contrats de location-financement

Les contrats de location-financement souscrits par le groupe ne portent que sur des biens immobiliers. Les paiements minimaux futurs au 31 décembre 2018 sont détaillés ci-dessous :

31/12/2018	Moins d'un an	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total des paiements minimaux futurs	Valeur actualisée total des paiements minimaux futurs
Location-financement de biens immobiliers	545,4	2 848,5	3 056,3	6 450,3	4 202,0

Les contrats de location-financement retraités au 31 décembre 2018 ne comportent pas de clause d'ajustement conditionnel des loyers. Ils portent sur des durées allant de 12 à 15 ans avec, majoritairement, une option d'achat à la fin du contrat.

La ventilation des paiements minimaux futurs au 31 décembre 2018 par nature de taux est détaillée ci-dessous :

31/12/2018	Moins d'un an	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total des paiements minimaux futurs
Location-financement à taux variables				
Location-financement à taux fixes	545,4	2 848,5	3 056,3	6 450,3
Valeur des options d'achat en fin de contrats	0	1 031,0	1 253,6	2 284,6

Note 22.2 Contrats de location simple

Synthèse IAS 17	Ventilation locations simples parties liées / tiers			Total
	Loyer < 1 an	loyers > 1 et < 5 ans	loyers > 5 ans	
Parties liés	10 625,5	28 985,1	9 097,5	48 708,2
Tiers	5 585,9	10 339,1	6 335,2	22 260,2
Total	16 211,5	39 324,3	15 432,7	70 968,4

Le montant des loyers annuels comptabilisés en 2018 et relatifs aux sièges et aux magasins exploités par le groupe s'élève à 18 millions d'euros hors taxe.

Les contrats de location simple souscrits par le Groupe portent essentiellement sur des biens immobiliers. Les paiements minimaux futurs au 31 décembre 2018 à effectuer pour les contrats de location simple non résiliables et portant sur les biens immobiliers sont présentés ci-après :

Pour les parties liées, la durée retenue dans l'évaluation des paiements futurs dans le cadre des baux signés en France est de 6 mois compte-tenu de l'existence d'une clause permettant une résiliation à tout moment moyennant un préavis de 6 mois. Au Benelux, ils suivent les pratiques habituelles en matière de baux commerciaux.

Concernant les autres contrats de location simple de biens immobiliers avec des sociétés tierces, la plupart des contrats commerciaux porte sur des durées de 3, 6, 9 ou 12 ans sans option d'achat. En France, ils sont indexés pour la plupart annuellement par rapport à l'indice du coût de la construction ou à celui des loyers commerciaux.

Au Benelux, les loyers sont indexés selon les principaux indices suivants :

- aux Pays-Bas selon l'indice des prix à la consommation ;
- en Belgique selon l'indice des prix à la consommation ou l'indice santé.

Le groupe loue également du matériel et différentes installations (sécurité ...) dans le cadre de contrats de location simple, résiliables généralement à l'échéance avec préavis de six mois. La charge de location est imputée au compte de résultat durant l'exercice au titre des contrats de location.

Note 23 Opérations de cession-bail

Les opérations de cession bail réalisées au cours de la période ont généré un résultat exceptionnel de 4,8 M€.

Note 24 Engagements de retraite et avantages assimilés

Les salariés du groupe bénéficient, dans certains pays, de compléments de retraite versés annuellement aux retraités, ou d'indemnités de départ en retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite.

Les engagements de retraite et avantages assimilés ne concernent que la France et la Belgique. Pour les Pays-Bas le groupe n'est pas engagé.

Les hypothèses de taux de mortalité futurs reposent sur des données provenant de statistiques publiées et de données historiques pour chaque pays et sont les suivantes :

- l'âge moyen de départ à la retraite d'un salarié est de 62 ans pour les employés, 62 ans pour les agents de maîtrise et 67 ans pour les cadres ; en Belgique, il est de 63 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes ;
- l'espérance de vie (en nombre moyen d'années) d'un salarié après son départ à la retraite est calculée selon la table de mortalité hommes/femmes 2003/2005 pour la France et 2000/2002 pour la Belgique.

Les prestations accordées sont :

- en France, les indemnités de départ à la retraite en cas de départ à la retraite au sein de la société, il n'existe pas de contrat d'assurances ;
- en Belgique, au niveau de l'employeur un capital retraite (but à atteindre) est versé en cas de départ à la retraite au sein de l'entreprise couvert en partie par un fonds d'assurance alimenté par les cotisations employeur (seule la part employeur est prise en compte).

31/12/2018	France	Belgique	Total
Effectif concerné	6	220	226
Age moyen	41 ans	48 ans	48 ans
Ancienneté moyenne	12 ans	13 ans	13 ans

Evolution de l'engagement	France	Belgique	Total
Engagement actuariel au 31/12/2017	7 440,6	2 375,9	9 816,5
Coût des services rendus	436,7	181,9	618,6
Charge d'intérêts	99,7	33,3	133,0
Acquisition	-7 851,6	0,0	-7 851,6
Prestations réglées par l'employeur	0,0	-87,8	-87,8
Pertes ou gains actuariels engagement	-7,5	-59,2	-66,7
Engagement actuariel au 31/12/2017	117,9	2 444,0	2 562,0

Evolution des écarts actuariels	France	Belgique	Total
Écarts actuariels non reconnus au 31/12/2017	0,0	0,0	0,0
Pertes et gains actuariels engagement	-7,5	-59,2	-66,7
Pertes et gains actuariels actifs de couverture	0,0	-43,9	-43,9
Constatés en capitaux propres	-7,5	-103,1	-110,6
Écarts actuariels non reconnus au 31/12/2017	0,0	0,0	0,0

Evolution de la provision	France	Belgique	Total
Provision au 31/12/2017	7 440,6	879,8	8 320,3
Coût des services rendus	436,7	181,9	618,6
Charge d'intérêts	99,7	33,3	133,0
Acquisition	-7 851,6	0,0	-7 851,6
Rendement attendu des actifs de couverture	0,0	-19,9	-19,9
Gains et pertes actuariels (capitaux propres)	-7,5	-103,1	-110,6
Cotisations employeur	0,0	-93,8	-93,8
Prestations réglées par l'employeur	0,0	0,0	0,0
Provision au 31/12/2018	117,9	878,1	996,0

Décomposition au 31/12/2018	France	Belgique	Total
Engagement actuariel	117,9	2 444,0	2 562,0
Juste valeur des actifs	0,0	1 566,0	1 566,0
Solde	117,9	878,1	996,0

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

	Belgique
Taux d'actualisation	1,50%
Taux de rendement des actifs de couverture	1,50%
Taux d'augmentation des salaires	1,50%
Taux de turnover (en fonction de l'âge)	de 0% à 20%
Age de retraite (en fonction de la catégorie)	65 ans

Les écarts actuariels sont passés en capitaux propres dans l'exercice.

Note 25 Provisions pour autres passif

	31/12/2017	31/12/2018
Engagements envers le personnel	958,8	996,0
Autres provisions	1 614,7	200,0
Provisions non courantes	2 573,5	1 196,0
Total général	2 573,5	1 196,0

L'évolution principale de ce poste est liée à la reprise de provision à hauteur de 1,6 M€ suite au dénouement du litige locatif de Séville.

Détail par nature	31/12/2017	31/12/2018
Provisions pour risques d'exploitation	1 614,7	200,0
Provisions pour engagements de retraite	958,8	996,0
Total des provisions	2 573,5	1 196,0
dont provisions non courantes, engagements envers le personnel	958,8	996,0
dont provisions non courantes autres	1 614,7	200,0
Total des provisions	2 573,5	1 196,0

La principale dotation de l'année est relative à l'évolution de la provision pour retraite.

Note 26 Engagements

Nature de l'engagement	Montant de l'engagement	Probabilité de voir l'engagement se réaliser	Impact potentiel sur les comptes
Loyers	3 559	Faible	Montant du loyer
Litige	0	Fort	Montant de l'engagement
Autres frais (EDF, ...)	0	Faible	Montant de l'engagement
Dettes emprunts filiales	8 240	Faible	Néant
Dettes crédit-bail filiales	4 072	Faible	Néant

Note 27 Incertitudes

- Suivi du litige Bourrelier Group SA/JG Capital Management : ce litige est sans impact sur les comptes présentés. Le litige évoqué les années précédentes et relatif à trois assignations de la société JG Capital Management, actionnaire minoritaire de Bourrelier Group SA est toujours en cours. La demande de JG Capital relative aux 96,3 M€ concerne la cession d'une filiale de Bourrelier Group SA (Nouvergies) intervenue fin décembre 2006 au profit d'une société appartenant à M. Bourrelier – PDG de Bourrelier Group SA ex Bricorama.

JG Capital considère qu'en cédant la société Nouvergies à un prix manifestement anormal, M. Bourrelier a commis une faute engageant sa responsabilité et c'est dans ce cadre qu'il réclame précisément 96 295 719 euros au titre du manque à gagner subi par le groupe. La société RICOL a confirmé que la cession a bien été réalisée à une valeur de marché.

Concernant la demande d'indemnisation de 7 003 349 euros, il s'agit de trois actifs immobiliers situés à Gand en Belgique, St Malo et Beaune en France qui ont été cédés à des sociétés appartenant à M. Bourrelier.

JG Capital conteste le prix de vente, qu'il estime sous-évalué et a intenté une action au profit du groupe et à l'encontre de M. Bourrelier pour dédommagement du manque à gagner. Aucun produit à recevoir n'a été constaté dans la mesure où nous considérons que la demande n'est pas justifiée au regard des expertises immobilières réalisées et confirmant que ces opérations ont été réalisées à des prix de marché. En conséquence, la probabilité de recouvrement des sommes réclamées par JG Capital pour le compte de Bourrelier Group SA est selon notre analyse très faible.

D'autre part, par demande en référé de 2009, JG Capital Management a assigné Bricorama France et Bourrelier Group SA aux fins de produire en justice tous documents relatifs aux contrats de location ou toutes opérations

ayant existé vis-à-vis de ses sociétés liées (cf détail en annexe 29). JG Capital Management prétend que ces opérations n'ont pas été réalisées dans l'intérêt du groupe et que son dirigeant aurait gravement méconnu ses devoirs de mandataire social. Sur ce sujet, une expertise est en cours à la charge de JG Capital Management. Le groupe réfute l'intégralité des accusations dirigées contre lui par JG Capital Management et rappelle que toutes ces opérations ont toujours été réalisées dans le cadre d'expertises indépendantes et ont fait l'objet de tous les contrôles nécessaires.

- Dans le conflit qui oppose le groupe avec son franchiseur Intergamma une procédure a été introduite le 3 janvier 2019 devant la chambre des entreprises du Tribunal d'Amsterdam (« Ondernemingskamer ») pour demander principalement la désignation d'experts indépendants qui auront pour tâche de faire toute la transparence sur les comptes du franchiseur et sur les flux financiers avec les franchisés, ainsi que d'autres mesures provisoires visant à protéger les intérêts des franchisés et actionnaires ne participant pas à la nouvelle structure.

Une audience s'est tenue le 4 avril 2019 pendant laquelle les parties ont pu défendre leur position. Le Tribunal devrait rendre sa décision avant la fin du mois de mai 2019.

- Il existe à ce jour un contrôle fiscal et URSSAF qui rentre dans le cadre de la garantie de passif signée à l'occasion de la cession de Bricorama France à ITM EM.

Note 28 Dividende par action

Un dividende de 2 euros par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, représentant une distribution totale de 12 442 686 euros a été versé en 2017.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2018, un dividende de 0,50 euro par action sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2019.

Note 29 Rémunération des principaux dirigeants

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2018
Salaires et avantages	1 822,2	1 505,3

Les membres des comités de direction des pays couvrent l'ensemble des principales fonctions de l'entreprise (direction générale, direction financière, directions pays, direction des achats et direction de l'expansion). Il n'existe pas d'accord particulier en cas de fin de mission d'un membre du comité de direction, au-delà des conditions légales et conventionnelles.

Note 30 Evénements postérieurs à la clôture

Litige JG Capital

- Suivi du litige Bourrelier Group SA/JG Capital Management : le litige évoqué les années précédentes et relatif à trois assignations de la société JG Capital Management, actionnaire minoritaire de Bourrelier Group SA est toujours en cours. Ce litige est sans impact sur les comptes présentés.

Rappel :

La demande de JG Capital relative aux 96,3 M€ concerne la cession d'une filiale de Bourrelier Group SA (Nouvergies) intervenue fin décembre 2006 au profit d'une société appartenant à M. Bourrelier – PDG de Bourrelier Group SA ex Bricorama.

JG Capital considère qu'en cédant la société Nouvergies à un prix manifestement anormal, M. Bourrelier a commis une faute engageant sa responsabilité et c'est dans ce cadre qu'il réclame précisément 96 295 719 euros au titre du manque à gagner subi par le groupe. La société RICOL a confirmé que la cession a bien été réalisée à une valeur de marché.

Concernant la demande d'indemnisation de 7 003 349 euros, il s'agit de trois actifs immobiliers situés à Gand en Belgique, St Malo et Beaune en France qui ont été cédés à des sociétés appartenant à M. Bourrelier.

JG Capital conteste le prix de vente, qu'il estime sous-évalué et a intenté une action au profit du groupe et à l'encontre de M. Bourrelier pour dédommagement du manque à gagner. Aucun produit à recevoir n'a été constaté dans la mesure où nous considérons que la demande n'est pas justifiée au regard des expertises immobilières réalisées et confirmant que ces opérations ont été réalisées à des prix de marché. En conséquence, la probabilité de recouvrement des sommes réclamées par JG Capital pour le compte de Bourrelier Group SA est selon notre analyse très faible.

D'autre part, par demande en référé de 2009, JG Capital Management a assigné Bricorama France et Bourrelier Group SA aux fins de produire en justice tous documents relatifs aux contrats de location ou toutes opérations ayant existé vis-à-vis de ses sociétés liées (cf détail en annexe 29). JG Capital Management prétend que ces opérations n'ont pas été réalisées dans l'intérêt du groupe et que son dirigeant aurait gravement méconnu ses devoirs de mandataire social. Sur ce sujet, une expertise est en cours à la charge de JG Capital Management. Le groupe réfute l'intégralité des accusations dirigées contre lui par JG Capital Management et rappelle que toutes ces opérations ont toujours été réalisées dans le cadre d'expertises indépendantes et ont fait l'objet de tous les contrôles nécessaires.

L'expert a rendu son rapport en l'état le 17 juillet 2017. Il ressort de son rapport en l'état qu'il n'a pas été en mesure de rendre son avis sur les prix de cessions immobilières, ni sur le montant des loyers. Il a en revanche estimé que les baux signés étaient conformes aux usages en matière de baux commerciaux.

Début 2018, la société JG Capital Management a alors demandé la réouverture des débats de l'expertise, puis s'est finalement désistée en audience après que le Tribunal ait insisté sur le statut « en l'état » du rapport.

Les parties devront désormais déposer leurs conclusions afin que l'affaire puisse être jugée.

L'audience du 29 mars 2018 a été plusieurs fois renvoyée (29 mai 2018, 19 juin 2018)

- Lors de l'audience du 19 juin 2018, la société JG Capital Management a déposé ses conclusions mais sans les pièces, l'affaire a de nouveau été renvoyée au 10 juillet 2018 pour communication de pièces mais sans être communiquées à la société Bourrelier Group SA (renvoi au 6 novembre 2018).

- A l'audience du 6 novembre 2018, la société JG Capital Management a communiqué ses pièces et déposer ses conclusions récapitulatives,

- Le dépôt des conclusions de la société Bourrelier Group SA a été effectué à l'audience du 5 février 2019 pour un renvoi à l'audience du 23 avril 2019.

Relations franchisé/franchiseur au Benelux reprendre

Projet Guinness

Depuis plus d'un an, Bourrelier Group SA s'est opposé et persiste à s'opposer aux modalités et conditions de la transaction initiée par la direction d'Intergamma visant faire acquérir par Intergamma du groupe CRH ses 156 magasins dans le Benelux et également sa participation de plus de 49% dans le capital d'Intergamma (ci-après « l'opération Guinness »). Le 18 juillet 2018, la direction d'Intergamma et de CRH ont annoncé la finalisation de l'opération.

Bourrelier Group SA est donc aujourd'hui le plus grand franchisé d'Intergamma avec 74 magasins, qui représentant en moyenne plus de 17% du chiffre d'affaires et des achats auprès des fournisseurs dans l'ensemble des magasins Gamma et Karwei. Avec 7 autres franchisés, qui gèrent ensemble 28 magasins, Bourrelier Group SA se retrouve dans la position d'un « franchisé non participant » (FNP ou en néerlandais NDFN) dans la nouvelle structure.

Cette position est très différente de celle des autres franchisés qui ont approuvé la transaction et qui participent à son financement en renonçant à 45% des primes et ristournes des fournisseurs.

Dans le conflit qui oppose le groupe avec son franchiseur Intergamma une procédure a été introduite le 3 janvier 2019 devant la chambre des entreprises du Tribunal d'Amsterdam (« Ondernemingskamer ») pour demander principalement la désignation d'experts indépendants qui auront pour tâche de faire toute la transparence sur les comptes du franchiseur et sur les flux financiers avec les franchisés, ainsi que d'autres mesures provisoires visant à protéger les intérêts des franchisés et actionnaires ne participant pas à la nouvelle structure.

Une audience s'est tenue le 4 avril 2019 pendant laquelle les parties ont pu défendre leur position. Le Tribunal devrait rendre sa décision avant la fin du mois de mai 2019.

D'autre part, nous avons pris la décision de fermer le magasin de Nimy-Maisières dont le contrat de franchise et le bail commercial arrivaient à échéance. Ce magasin qui n'a jamais rencontré le succès escompté évoluait dans un environnement concurrentiel qui ne laissait aucun espoir quant à un éventuel redressement.

Le 26 février 2019, la société ITM EM a formalisé son accord par courrier sur le prix définitif : « Il en résulte un prix de cession définitif des Titres d'un montant de cent cinquante-huit millions cinq cent un mille trois cent quatre-vingt-deux (158.501.382) euros et un prix de créances en compte courant d'un montant de cent-soixante-huit millions quatre cent un mille deux cent soixante et un (168.041.261) euros. »

En mars 2019, il a été remboursé au titre du CICE la somme de 2 617 571 €.

Dans le conflit qui oppose le groupe avec son franchiseur Intergamma une procédure a été introduite le 3 janvier

2019 devant la chambre des entreprises du Tribunal d'Amsterdam (« Ondernemingskamer ») pour demander principalement la désignation d'experts indépendants qui auront pour tâche de faire toute la transparence sur les comptes du franchiseur et sur les flux financiers avec les franchisés, ainsi que d'autres mesures provisoires visant à protéger les intérêts des franchisés et actionnaires ne participant pas à la nouvelle structure.

Une audience s'est tenue le 4 avril 2019 pendant laquelle les parties ont pu défendre leur position. Le Tribunal devrait rendre sa décision avant la fin du mois de mai 2019.

D'autre part, nous avons pris la décision de fermer le magasin de Nimy-Maisières dont le contrat de franchise et le bail commercial arrivaient à échéance. Ce magasin qui n'a jamais rencontré le succès escompté évoluait dans un environnement concurrentiel qui ne laissait aucun espoir quant à un éventuel redressement.

Bonus de fin d'année

Bourrelier Group SA a constaté qu'Intergamma n'avait pas respecté les contrats de franchise en ce qui concerne, notamment, le versement aux franchisés des remises et primes d'achat payées par les fournisseurs. Dans ce contexte, Bourrelier Group SA a refusé le 17 mai 2018 d'approuver les comptes d'Intergamma pour l'exercice 2017 et n'a pas donné la décharge à la direction, se réservant tous ses droits pour la suite. Après une mise en demeure restée sans réponse, Bourrelier Group SA a été contraint d'entamer début juillet 2018 une procédure d'arbitrage en vue de réclamer le versement des primes et remises indûment retenues par Intergamma.

Note 31 Sociétés liées

Les principaux montants en relation avec les entreprises liées sont les suivants :

Sociétés concernées	Sociétés liées	Solde au 31/12/2018		Mouvements au 31/12/2018		Engagement	Nature de la transaction	Garanties données ou reçues
		Actif	Passif	Total charges	Total produits			
Bourrelier Group SA	La Maison du Treizième	0,3			214,0		prestations	néant
	Promo Brico				15,6		prestations	néant
	Autres sociétés	0,1			48,1		prestations	néant
BG Retail NV	Belgium Properties Retailers	45,4	0,9	1 923,1	45,4	3 152,1	loyers / taxes	néant
				181,4	2 410,6		Cessions actifs	néant
	Wickes Land Development	7,2		448,2	7,2	1 156,1	loyers / taxes	néant
Maatschap Bouwmarkt Gent	Belgium Properties Retailers			246,5		227,0	loyer / taxe	néant
	Wickes Land Development			119,3		321,5	loyer / taxe	néant
Bouwmar NV	Belgium Properties Retailers			59,2		1 015,3	loyer / taxe	néant
				201,2	2 859,0		Cessions actifs	néant
CB Bouwmarkten	Belgium Properties Retailers			185,8		364,9	loyer / taxe	néant
M A Z	Belgium Properties Retailers			221,4		613,0	loyer / taxe	néant
Boco NV	Belgium Properties Retailers			200,7		310,6	loyer / taxe	néant
Mekowa	Belgium Properties Retailers			273,0		430,8	loyers / taxes	néant
Interbrico SA	Belgium Properties Retailers			247,7		223,0	loyer / taxe	néant

BG Retail BV	Immo Vastgoed Holland BV	68,0		1 998,6	143,0	14 841,2	prestations de services	néant
	OFS Traders BV	15,5			15,5		prestations de services	néant
	Goldi Holding BV	7,4			7,4		prestations de services	néant
BG Retail BV	Goldi Beheer	3,2			3,2		prestations de services	néant
	Goldi Vastgoed	7,8			7,8		prestations de services	néant
	Kodden Raalte	4,7			4,7		prestations de services	néant
Megara BV	Immo Vastgoed Holland BV			312,7		1 309,8	loyer	néant
Rubus Bouwmarkt BV	Immo Vastgoed Holland BV			1 468,9		7 018,5	loyers	néant
Bouwmarkt Haarlem BV	Immo Vastgoed Holland BV			264,2		1 361,3	loyer	néant
	OFS Traders BV			1 082,6		7 597,0	loyer	néant
Bouwmarkt Beverwijk	Immo Vastgoed Holland BV			178,7		2 163,1	loyer	néant
Bouwmarkt Elburg BV	Immo Vastgoed Holland BV			265,6		1 193,9	loyer	néant
Bouwmarkt Apeldoorn BV	Goldi Vastgoed Apeldoorn BV			502,4		520,0	loyer	néant
Bouwmarkt Deventer BV	Goldi Beheer & Exploit. Mij BV			221,8		1 417,5	loyer	néant
Bouwmarkt Eibergen BV	Goldi Holding BV	34,0		221,2		907,0	loyer	néant
Bouwmarkt Zutphen BV	Goldi Holding BV	83,8		299,5		1 228,1	loyer	néant
Bouwmarkt Raalte BV	Kodden Raalte Beheer BV			325,9		1 336,4	loyer	néant
Bouwmarkt Ypenburg BV	Immo Vastgoed Holland BV			292,3		0	loyer	néant

Note 32 Sociétés consolidées au 31 décembre 2018

Note 32.1 Sociétés consolidées au 30 juin 2018

Entreprises	Ancien Nom	Siège	Ancien Siège	N° Siren	Contrôle	Méthode	Entrée
En France :							
Bourrelier Group SA	Bricorama SA	Fontenay-sous-Bois	Villiers	957 504 608	Sté Mère	I.G.	01/1997
BG Industries	Brico 3 SAS	Fontenay-sous-Bois	Villiers	480 441 534	100%	I.G.	12/2004
BG Investissements et participations	Eoliennes Bricorama 2 SAS	Fontenay-sous-Bois	Villiers	487 603 714	100%	I.G.	11/2005
SCI Immobilière Bricailerie		Fontenay-sous-Bois	Villiers	394 237 408	100 %	I.G.	01/2009
SCI Tamme		Fontenay-sous-Bois	Soustons	490 286 135	99 %	I.G.	10/2009
SCI Beauséjour		Fontenay-sous-Bois	Marmande	341 054 450	100 %	I.G.	01/2015
SCI Girondaise		Fontenay-sous-Bois	La Réole	353 301 724	100 %	I.G.	01/2015
SCI du Rond Point 12		Villeneuve d'Aveyron	Villeneuve d'Aveyron	428 737 803	50 %	M.E.E	01/2015

SCI du Sud		Fontenay-sous-Bois	Villiers	824 520 365	100 %	I.G.	12/2016
À l'étranger :							
BG Retail BV	Bricorama BV	Breda	Breda	Etrangère	100 %	I.G.	06/1997
BG Retail NV	Bricorama NV	Anvers	Anvers	Etrangère	100 %	I.G.	06/1997
Bouwmar NV		Gent	Gent	Etrangère	100 %	I.G.	11/2001
Robo NV		Gent	Gent	Etrangère	100 %	I.G.	11/2001
Gruto BVBA		Gent	Gent	Etrangère	100 %	I.G.	11/2001
CB Bouwmarkten NV		Gent	Gent	Etrangère	100 %	I.G.	11/2001
Boco NV		Gent	Gent	Etrangère	100 %	I.G.	11/2001
Andenne Bricolage BVBA		Gent	Gent	Etrangère	100 %	I.G.	11/2001
Mag BVBA		Gent	Gent	Etrangère	100 %	I.G.	11/2001
DIY Retail Service BVBA		Gent	Gent	Etrangère	100 %	I.G.	11/2001
Maz BVBA		Gent	Gent	Etrangère	100 %	I.G.	11/2001
Maatschap Bouwmarkt Gent BV		Gent	Gent	Etrangère	100 %	I.G.	11/2001
Rubus Bouwmarkt BV		Hillegom	Hillegom	Etrangère	100 %	I.G.	01/2004
Megara BV		Leerdam	Leerdam	Etrangère	100 %	I.G.	01/2004
Mekowa BVBA		Gent	Gent	Etrangère	100 %	I.G.	01/2006
Bouwmarkt Haarlem BV		Haarlem	Haarlem	Etrangère	100 %	I.G.	01/2007
Bouwmarkt Beverwijk BV		Beverwijk	Beverwijk	Etrangère	100 %	I.G.	01/2007
Interbrico SA		Bastogne	Bastogne	Etrangère	100 %	I.G.	01/2007
Batkor Finance BV		Breda	Breda	Etrangère	100 %	I.G.	01/2007
Bouwmarkt Elburg BV		Elburg	Elburg	Etrangère	100 %	I.G.	01/2008
Hasco Bouwmarkt BV		Best	Best	Etrangère	100 %	I.G.	01/2009
BG Retail Bouwmarkten II BV	Bricorama Bouwmarkten II BV	Breda	Breda	Etrangère	100 %	I.G.	01/2010
BG Retail Bouwmarkt Apeldoorn BV	Bricorama Bouwmarkt Apeldoorn BV	Apeldoorn	Apeldoorn	Etrangère	100 %	I.G.	01/2010
Legerstock Vermeersch - Andries NV		Anvers	Anvers	Etrangère	100 %	I.G.	04/2010
Bouwmarkt Apeldoorn BV		Apeldoorn	Apeldoorn	Etrangère	100 %	I.G.	07/2011
Bouwmarkt Deventer BV		Deventer	Deventer	Etrangère	100 %	I.G.	07/2011
Bouwmarkt Eibergen BV		Eibergen	Eibergen	Etrangère	100 %	I.G.	07/2011
Bouwmarkt Zutphen BV		Zutphen	Zutphen	Etrangère	100 %	I.G.	07/2011
Bouwmarkt Raalte BV		Raalte	Raalte	Etrangère	100 %	I.G.	07/2011
Bouwmarkt Ypenburg BV		H.I. Ambacht	H.I. Ambacht	Etrangère	50 %	M.E.E	11/2011

Note 32.2 Sociétés sorties du périmètre de consolidation au 1^{er} semestre 2018

Entreprises sorties	Siège	N° Siren	Contrôle	Méthode	Entrée
Bricorama France SAS	Roanne	406 680 314	99,77%	I.G.	juin-97
Bricoried SAS	Sélestat	424 833 739	49%	M.E.E.	juin-08
Galeries Lindoises SAS	Lalinde	330 345 380	100%	I.G.	mars-09
SARL Léomille	Chemillé	503 536 633	100%	I.G.	avr-10
SAS Talos	Saint-Géréon	433 943 404	100%	I.G.	jan-15
SAS Rochefort Brico Loisirs	Rochefort	331 660 670	100%	I.G.	jan-15
Rouergue Bricolage SAS	Decazeville	480 460 393	100%	I.G.	jan-15
Afer SAS	Nice	426 580 122	100%	I.G.	jan-15
Frimont bricolage SAS	La Réole	332 522 705	100%	I.G.	jan-15
Sodica SAS	Capdenac	442 265 260	100%	I.G.	jan-15
Cahors Bricolage SAS	Nice	501 256 234	100%	I.G.	jan-15
Promer SAS	Longuenesse	379 298 557	100%	I.G.	juil-16
JC Invest One	Saint-Forget	480 648 864	100%	I.G.	mai-17
Cool Jet	Orsay	480 825 645	100%	I.G.	mai-17
Le Lisa Bressuirais	Bressuire	318 099 850	100%	I.G.	mai-17
Bricodon	Guéméné-Penfao	393 478 227	100%	I.G.	mai-17
Gabrielle	Jard-sur-Mer	434 046 652	100%	I.G.	mai-17
Pouzauges Bricolage	Pouzauges	803 739 184	100%	I.G.	mai-17
Moncoutant Bricolage	Moncoutant	808 660 914	100%	I.G.	mai-17
Bricorama Méditerranée SL	Zaratan	Etrangère	100%	I.G.	avr-04
Bricorama Iberia SL	Zaratan	Etrangère	100%	I.G.	jan-06
Bricorama Asia Ltd	Hong-Kong	Etrangère	100%	I.G.	sep-12